

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16641**

Intitulé

Auditeur interne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) | Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'auditeur interne analyse, en suivant une méthodologie rigoureuse, en harmonie avec les normes en vigueur dans la profession, le fonctionnement des activités au sein d'une organisation. Son objectif est de fournir à son commanditaire, le plus souvent la direction générale, une évaluation de la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs. Il procède à une évaluation objective en vue de formuler en toute indépendance une opinion ou des conclusions sur la capacité à atteindre leurs objectifs d'une entité, une opération, une fonction, un processus, un système ou tout autre sujet.

Ses activités sont de :

- Préparer la mission d'audit
- Concevoir le programme de la mission d'audit interne
- Planifier le programme de travail de la mission d'audit interne
- Réaliser la mission d'audit interne
- Communiquer pendant la mission d'audit interne
- Elaborer les recommandations
- Communiquer après la mission d'audit interne

Le (la) titulaire est capable de :

- Préciser les objectifs de la mission et en valider le programme par l'analyse des processus et de leurs objectifs en relation avec l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques en place dans l'organisation.
- Planifier l'organisation de la mission par l'allocation des ressources disponibles, l'établissement des procédures, tests et objectifs de la mission.
- Etablir les « papiers de travail », en collectant et évaluant les informations pertinentes sur les dispositifs de contrôle mis en place et en les faisant valider par les opérationnels.
- Etablir et favoriser une atmosphère de collaboration avec les services audités à travers la conduite des réunions d'ouverture et de clôture et par la conduite d'entretiens individuels et collectifs heuristiques.
- Préconiser un plan d'actions suscitant l'adhésion du service audité afin de corriger les dysfonctionnements éventuellement constatés et permettant le suivi des améliorations proposées.
- Communiquer sur les points forts et les axes d'amélioration et consolider les résultats de la mission d'audit à travers le rapport de mission et sa synthèse, dans le cadre défini par la lettre de mission.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'auditeur interne exerce dans tous les secteurs d'activité, qu'ils soient publics ou privés selon les mêmes modalités. Ses missions sont identiques quels que soient les secteurs.

Auditeur interne, Auditeur interne sénior, Chargé de mission en audit interne sénior, Directeur Audit Interne, Expert en audit interne, Inspecteur, Inspecteur bancaire, Inspecteur de l'Administration, Inspecteur expert, Inspecteur général de l'administration, Manager auditeur interne, Responsable audit et contrôle interne ; Responsable audit interne ; Responsable de l'audit financier interne ; Responsable service Audit Interne ; Superviseur de l'audit interne, Auditeur du Pôle administration finances.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

Réglementation d'activités :

Dans l'ensemble des structures et des secteurs d'activité, l'auditeur interne exerce son métier selon le CRIPP (Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles).

En complément de ce socle de normes, les activités de l'auditeur interne peuvent être encadrées par des règles spécifiques.

Dans le secteur public, l'activité de l'auditeur interne est en partie régie par la législation. Au sein de la fonction publique d'Etat, le décret du 28 juin 2011 définit les responsabilités de l'audit interne, son rattachement et son périmètre d'intervention.

Dans le secteur privé, l'activité de l'auditeur interne est réglementée par des textes ou accords internationaux sectoriels :

- le cadre de référence de l'AMF – Autorité des Marché Financiers : pour les groupes industriels ou commerciaux et les sociétés de services cotés en bourse
- Bâle 3, Arrêté du 03/11/2014 : pour les banques
- Solvabilité 2 : pour les sociétés d'assurances et de prévoyance

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée des blocs présentés ci dessous

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16641 - Préparation de la mission d'audit</p>	<p>Descriptif : Identifier les processus Découper un processus en sous-processus et en comprendre le fonctionnement Identifier les objectifs des processus Analyser un processus et en comprendre les risques Qualifier le risque (impact et probabilité du risque) Comprendre la tolérance aux risques du domaine audité Analyser les données du processus dont les données comptables, les données du système d'informations... Comprendre les dispositifs de contrôle Relier les dispositifs de contrôle aux risques Analyser les failles des dispositifs de contrôles Rédiger un référentiel d'audit clair, compréhensible et adapté au contexte</p> <p>Modalité d'évaluation : Étude de cas : A partir d'un cas fictif, le candidat doit analyser les informations A l'issue de la mission, le candidat fournit le référentiel d'audit.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16641 - Planification du programme de travail d'une mission d'audit interne</p>	<p>Descriptif : Analyser les impacts et les conséquences de l'ensemble des risques Hiérarchiser les risques Rédiger les objectifs d'audit en fonction des risques majeurs identifiés Déterminer les techniques d'audit appropriées à chaque objectif d'audit Formaliser le programme de travail de la mission d'audit Analyser le programme de travail et en déduire le budget de la mission (en temps et ressources) Planifier la mise en œuvre du programme de travail Construire un planning d'intervention Partager efficacement les choix d'organisation de la mission</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation professionnelle 1 : Le candidat réalise, sous la tutelle d'un auditeur, une mission d'audit interne au sein de son organisation. A l'issue de la mission, le candidat fournit un rapport et un dossier d'audit.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16641 - Elaboration des recommandations</p>	<p>Descriptif : Utiliser les outils d'analyse causale Mener un entretien d'audit Formuler des actions correctives répondant aux causes du dysfonctionnement Rédiger une recommandation à valeur ajoutée Formaliser l'analyse des dysfonctionnements Vérifier que les solutions proposées par l'audité correspondent aux recommandations</p> <p>Modalité d'évaluation : Soutenance de rapport d'audit : Sur la base de la mise en situation professionnelle 2 : - le candidat présente les résultats de sa mission - le candidat s'entretient avec le jury (questions/réponses) La soutenance se déroule dans les locaux du Certificateur. Durée : 45 minutes (30 min de présentation / 15 min d'entretien).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16641 - Communication pendant la mission d'audit</p>	<p>Descriptif : Préparer une réunion d'ouverture Animer une réunion Répondre aux questions des audités Préparer un entretien d'audit Mener un entretien d'audit Rédiger un compte-rendu d'entretien Préparer une réunion de clôture Animer un débat contradictoire</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation professionnelle 1 : Le candidat réalise, sous la tutelle d'un auditeur, une mission d'audit interne au sein de son organisation. Durée : 3 mois maximum A l'issue de la mission, le candidat fournit un rapport et un dossier d'audit.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 16641 - Communication après la mission d'audit</p>	<p>Descriptif : Organiser et structurer les résultats de la mission d'audit au sein d'un document Adapter le discours du rapport aux interlocuteurs Rédiger de manière claire et concise Mettre en avant les axes d'amélioration et les points forts de la mission afin de faciliter la prise de décision des dirigeants de l'organisation Évaluer l'adéquation entre le plan d'action et la recommandation Connaître la méthodologie propre à la tenue d'une mission d'audit interne</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation professionnelle 2 : Le candidat réalise, en autonomie, une mission d'audit interne au sein de son organisation. A l'issue de la mission, le candidat fournit un rapport et un dossier d'audit.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 16641 - Réalisation de la mission d'audit interne	<p>Descriptif : Mettre en œuvre les techniques d'audit afin de collecter de l'information Rédiger des feuilles de travail complètes, claires et pertinentes Conclure les tests d'audit (existence d'un dysfonctionnement ou non)</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation professionnelle 1 : Le candidat réalise, sous la tutelle d'un auditeur, une mission d'audit interne au sein de son organisation. A l'issue de la mission, le candidat fournit un rapport et un dossier d'audit.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	3 personnes : - 2 professionnels extérieurs à l'établissement dont le président - 1 représentant de la Direction Formation
En contrat de professionnalisation	X	3 personnes : - 2 professionnels extérieurs à l'établissement dont le président - 1 représentant de la Direction Formation
Par candidature individuelle	X	3 personnes : - 2 professionnels extérieurs à l'établissement dont le président - 1 représentant de la Direction Formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	3 personnes : - 2 professionnels extérieurs à l'établissement dont le président - 1 représentant de la Direction Formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, code NSF 314r, sous l'intitulé "Auditeur interne" avec effet au 30 novembre 2009, jusqu'au 28 avril 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Auditeur interne" avec effet du 28 avril 2018, jusqu'au 07 août 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne 20 / an

Autres sources d'information :

Site IFACI : www.ifaci.com

Adresse courriel : institut@ifaci.com

Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes

Lieu(x) de certification :

Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) : Île-de-France - Paris (75) [98 bis Boulevard Haussmann - 75008 Paris]

IFACI

98 bis Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

2006 - 2012 : Diplôme Professionnel d'Audit Interne, DPAI, délivré par l'IFACI

2012 - ... : Certification Professionnelle d'Auditeur Interne, CPAI, délivrée par l'IFACI